



# connex

NOUVELLES IMPORTANTES DE PC-MEPS

**Veillez transmettre ce bulletin** ✓ à votre trésorier ✓ à votre comité M&P ✓ à votre personnel ministériel/vos employés laïques ✓ au représentant du personnel/comité de formation du consistoire ✓ au conseil de paroisse/bureau de l'église

## DANS CE NUMÉRO

- Que se passe-t-il avec ma pension et mes prestations si je continue à travailler après 65 ans?
- L'importance de l'engagement actionnarial
- Réseau Best Doctors
- PAEF: Une aide pour surmonter les situations difficiles



## Se préparer pour 2019

Attachez vos ceintures! L'année 2018-2019 apporte une foule de changements importants pour notre Église! Beaucoup de ces changements, que nous décrivons dans ce numéro de *Connex*, seront mis en œuvre sous la direction de l'Unité Ministères et emplois, dont les suivants :

- De nouveaux processus de recherche et d'appel seront mis en œuvre.
- Un portail Church Hub en ligne hébergera les profils du personnel des communautés de foi et des ministères. Le portail remplacera les listes actuelles de postes vacants et des disponibilités et deviendra le principal point d'information sur les communautés de foi et les ministères. Vous pourrez actualiser vos renseignements et vos coordonnées en ligne lorsqu'ils changent.
- Le Parcours de candidature parvient à tous les synodes (et conseils régionaux). C'est une modification des processus de candidature au ministère.
- Un Bureau de la vocation sera chargé du Parcours de candidature, en agréant les nouveaux membres du personnel ministériel et en assurant, pour les ministres, la supervision et la discipline. Au lieu que ces responsabilités relèvent de 85 consistoires au sein

de 13 synodes et Cercle, elles seront regroupées en un seul service. Le Bureau de la vocation comprendra un Conseil ecclésial, six conseils régionaux des candidatures et un Conseil d'apprentissage au service des communautés autochtones. Le Bureau de la vocation sera doté comme suit : sept ministres du Bureau déployés en région et un petit effectif au Bureau du Conseil général.

- Encourager et aider les ministres à préserver leur santé, et à atteindre la joie et l'excellence dans la pratique ministérielle est une responsabilité des conseils régionaux. Chaque conseil régional doit mettre au point des pratiques adaptées à son contexte. Le Bureau de la vocation et les conseils régionaux travailleront de manière étroite et coopérative les uns avec les autres.
- L'administration de la pension et des prestations est passée des mains d'un fournisseur tiers à celles d'une équipe du Bureau du Conseil général. Cette décision fait partie de l'engagement continu du Conseil de retraite d'assurer une fiabilité, une rapidité et une exactitude optimales dans l'administration des prestations de nos

membres et employeurs. En raison des progrès technologiques réalisés depuis la première externalisation de ces services en 2004, il est de nouveau faisable d'assurer l'administration à l'interne. Le numéro de téléphone que vous utilisez actuellement (1-855-647-8222) n'a pas changé. De nouveaux services seront pleinement mis en œuvre au cours des 36 prochains mois, y compris l'accès en ligne à l'information sur nos régimes.

Ces changements ont été nourris par de nombreuses années de consultation, d'étude et de mise à l'essai dans l'ensemble de l'Église. Nous avons tiré les leçons des pratiques exemplaires de nos synodes et de nos églises partenaires. Plusieurs conseils généraux ont participé à la prise de décisions. Et maintenant, nous mettons tout cela ensemble! Il y aura évidemment d'autres apprentissages à faire dans la mise en œuvre, et nous sommes déterminés à faire preuve d'assez d'agilité pour revoir et adapter les pratiques et les processus au fur et à mesure que nous avançons. C'est une période enthousiasmante pour exercer un leadership dans notre Église.

—Le pasteur Alan Hall, directeur, Ministères et emplois



## Que se passe-t-il avec ma pension et mes avantages sociaux si je continue à travailler après 65 ans?

Les « baby boomers » sont en meilleure santé et vivent plus longtemps que les générations antérieures, et beaucoup d'entre eux n'ont aucun désir de prendre leur retraite à 65 ans. Il n'y a pas d'âge obligatoire de la retraite et de nombreux membres du personnel ministériel et du personnel laïc peuvent continuer à cotiser dans leur milieu de travail bien après « l'âge normal de la retraite » du régime de retraite qui est de 65 ans. Si vous travaillez après 65 ans, veuillez prendre note de ce qui suit :

### Régime de retraite

- Vous devez arrêter de cotiser au régime et commencer à percevoir votre pension au plus tard en décembre de l'année où vous atteignez 71 ans. C'est un règlement de l'Agence du revenu du Canada.
- Si vous continuez à travailler après 65 ans, votre pension augmentera de deux façons :
  1. l'acquisition de crédits de pension additionnels;
  2. chaque mois où la retraite est repoussée au-delà de 65 ans, la pension acquise jusqu'à 65 ans augmente légèrement afin de tenir compte de la période plus courte de versement prévue.

### Régime collectif d'assurance pour soins médicaux et dentaires et d'assurance vie

Tant que vous continuez à travailler et que vous n'avez pas commencé à percevoir votre pension, il n'y aura aucun changement à votre assurance collective pour soins médicaux et dentaires. Votre régime collectif d'assurance vie sera réduit de 3 000 dollars.

Lorsque vous commencerez à percevoir votre pension, votre régime collectif d'assurance pour membres actifs prendra fin. Vous aurez alors la possibilité d'adhérer au régime collectif d'assurance pour retraités.

### Couverture pour invalidité

- Le régime d'assurance invalidité de longue durée (ILD) est coordonné avec le Régime de retraite afin d'assurer aux membres une protection jusqu'à l'âge où ils deviennent admissibles à une pension non réduite (peu importe la durée du service), c'est-à-dire 65 ans. Comme il y a une période d'admissibilité de six mois pour l'ILD, vous cesserez

de verser les primes du régime d'assurance ILD à 64 ans et demi.

- Vous demeurerez couvert par le Programme de soutien au rétablissement (PSR) de l'Église Unie jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre de l'année où vous atteignez 71 ans si vous continuez à travailler au moins 14 heures par semaine et que vous ne percevez pas de pension du Régime de retraite de l'Église Unie. Au 30 novembre de l'année de vos 71 ans, la couverture du PSR prend fin. Au-delà de 71 ans, l'employeur continue tout de même de vous accorder les journées de maladie pour des absences périodiques.

## L'importance de l'engagement actionnarial



Ce qui suit est un extrait du billet de blogue de Moira Hutchinson, ancienne membre du Comité d'investissement, publié sur le site Web de SHARE (l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation) :

On m'a demandé récemment d'offrir une réflexion sur l'expérience de l'engagement actionnarial de l'église en ce qui concerne l'apartheid en Afrique du Sud, réflexion qui fera partie d'un nouvel ouvrage publié par Joe Gunn, *Journeys to Justice: Reflections on Canadian Christian Activism*.

Cette activité a été dirigée par le groupe de travail sur les églises et la responsabilité d'entreprise, une coalition nationale d'églises protestantes et catholiques et de communautés religieuses, qui a été fondée en 1975 et est demeurée active jusqu'à la fin des années 1990.

Le groupe de travail avait pour mandat d'aider le Trésor et les fonds de pension des membres à assumer la responsabilité, comme investisseurs, de l'impact environnemental et social des sociétés dans lesquelles les fonds ont été investis. Dans les premières années de son action, l'apartheid en Afrique était une question prioritaire. La leçon que nous avons tirée est que les sociétés acceptent de faire des changements pour éviter que les actionnaires posent des questions dans les réunions annuelles d'actionnaires ou y soumettent au vote des propositions officielles.

Heureusement, il y a toujours des investisseurs qui sont des actionnaires engagés. C'est le cas, par exemple, des membres de l'organisme sans but lucratif SHARE (l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation), qui est né des cendres du groupe de travail et qui est, sur bien des plans, plus solide que le groupe de travail parce que multisectoriel. [Extrait reproduit avec la permission de l'Association]

Le fonds de pension du Régime de retraite de l'Église Unie et le Trésor sont des membres actifs de SHARE.

Pour lire le billet de blogue de Moira dans son intégralité, veuillez consulter la page <https://share.ca/moira-hutchinson>.



## UNE DISCUSSION FRANCHE sur notre régime de retraite

Chaque année, vous recevez votre relevé annuel du Régime de retraite de l'Église Unie. Si vous n'avez pas commencé à recevoir votre pension ou votre rente, le relevé contient un encadré qui ressemble un peu à celui-ci :

### Votre rente

CHAQUE ANNÉE OÙ VOUS PARTICIPEZ AU RÉGIME DE RETRAITE, VOUS AUGMENTEZ VOTRE REVENU DE RETRAITE.

EN 2017, VOUS AVEZ ACCUMULÉ XX XXX \$.  
CETTE SOMME S'AJOUTE À LA RENTE ANNUELLE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CONSTITUÉE.

XX,XXX \$  
VOTRE RENTE ANNUELLE CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

### Les montants futurs

XX XXX \$  
MONTANT DÉJÀ ACQUIS

+ XX XXX \$  
RENTE ANNUELLE ESTIMATIVE CONSTITUÉE À 65 ANS

+ 13 610 \$  
PRESTATIONS MAXIMALES DU RRQ/RPC

+ 7 040 \$  
PENSION MAXIMALE DE LA SV

= XX XXX \$  
VOTRE REVENU DE RETRAITE ANNUEL PRÉVU  
(excluant les pensions versées par d'anciens employeurs et votre épargne personnelle)

LE MONTANT QUE VOUS AVEZ DÉJÀ ACCUMULÉ est calculé en fonction de vos gains ouvrant droit à pension et des années de service décomptées.

VOTRE PENSION ANNUELLE PROJETÉE JUSQU'À 65 ANS est une estimation basée sur l'hypothèse selon laquelle vous continuerez à travailler dans la même catégorie d'emploi jusqu'à 65 ans. Si vous arrêtez de travailler avant 65 ans, ou si vos gains ouvrant droit à pension changent, le montant estimé change également.

**PRESTATIONS MAXIMALES DU RRQ/RPC** : Le montant donné en exemple dans votre relevé de retraite est le montant maximum payable au titre du Régime de pensions du Canada. **Tous les Canadiens ne reçoivent pas le montant maximum; le montant annuel moyen versé par le RPC aux nouveaux bénéficiaires était de 7 999 dollars en 2017.** Pour plus ample information, cliquez sur le lien suivant du site Web de Service Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-rpc/montant-prestation.html>

Pour déterminer le montant de votre prestation individuelle du RPC, vous pouvez demander un Code d'accès personnel (CAP), que vous utiliserez ensuite pour vous inscrire à [Mon dossier Service Canada](#). Cela vous permettra d'accéder à votre dossier personnel de cotisations et de prestations acquises au titre du RPC.

**PRESTATIONS MAXIMALES DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (SV)** : La SV est une pension que vous pouvez recevoir si vous avez 65 ans ou plus, et si vous avez résidé au Canada pendant au moins dix ans. Pour avoir d'autres précisions, cliquez sur le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html>

Lorsque vous planifiez votre retraite, toutes ces sources de revenu, vos économies personnelles et toute pension provenant d'employeurs antérieurs devraient être pris en compte. Nous vous recommandons de consulter un planificateur financier qui vous aidera dans la planification de votre retraite.



## Réseau Best Doctors

Comme membre du régime collectif d'avantages sociaux des membres actifs de l'Église, le Réseau Best Doctors vous offre une gamme unique de services médicaux :

- **InterConsultation** : Vous permet d'obtenir l'avis d'un expert sur votre problème de santé grâce à une analyse approfondie de vos dossiers et de vos antécédents médicaux.
- **Services médicaux 360°** : Vous permet de recevoir des informations personnalisées, les coordonnées de spécialistes ainsi que des ressources pertinentes, selon votre problème de santé et votre lieu de résidence.
- **LeBonSpécialiste** : Ce service vous met en relation avec un spécialiste canadien renommé qui correspond le mieux à vos besoins médicaux et à votre lieu de résidence.
- **SoinsHorsCanada** : Fournit un accès à des spécialistes partout dans le monde, choisis à partir d'une base de données mondiale comptant plus de 53 000 médecins.

Veillez vous reporter à l'encadré dans ce numéro et cliquer sur le lien <https://members.bestdoctors.com>. Vous pouvez également accéder aux services du Réseau Best Doctors en composant le 1-877-419-2378.

## Programme d'aide aux employés et aux familles : De l'aide dans les situations difficiles

Être en relation avec un employé qui a besoin d'aide peut être difficile pour les cadres dirigeants qui assurent un leadership auprès des personnes, et vider les énergies et les ressources de toute une équipe, mais vous n'êtes pas seul. Qu'il s'agisse d'un comportement perturbateur, de menaces de violence ou d'atteinte à soi-même, ou d'un comportement inapproprié en public, notre Programme d'aide aux employés et aux familles

(PAEF), offert par l'intermédiaire de Morneau Shepell, peut vous aider à gérer une situation difficile.

Un tutorat confidentiel est disponible sur une série de questions délicates, dont les suivantes :

- maladie grave,
- communication interculturelle;
- questions liées à l'hygiène personnelle;
- expression de pensées suicidaires;
- harcèlement;
- personnalités difficiles;
- comportement inapproprié ou atypique;
- employés fragiles ou vulnérables sur le plan émotif.

Vous pouvez obtenir une consultation confidentielle avec un professionnel sur la manière d'aborder des problèmes concernant des employés vulnérables, explorer les possibilités, réfléchir à des solutions en séance de remue-méninges et élaborer des plans d'action. Le PAEF travaillera avec vous en tant que cadre dirigeant pour discuter des ressources disponibles et des meilleurs moyens d'aider un employé ou votre équipe.

Au sein des charges pastorales, ces cadres dirigeants sont souvent des bénévoles, mais le PAEF est à votre disposition pour fournir un soutien. Si vous êtes un bénévole, par exemple le président d'un comité M&P, appelez le PAEF pour demander une consultation en gestion. Composez le numéro 1-844-880-9142 et expliquez que vous êtes un bénévole exerçant une fonction de cadre dirigeant de personnes au sein de l'Église. Morneau Shepell a des notes dans le dossier de l'Église Unie qui indiquent que les bénévoles assurant un leadership auprès des personnes sont admissibles aux consultations en gestion. Si vous avez des difficultés à accéder à cette aide, veuillez composer le 1-800-268-3781 et communiquez avec un membre de notre groupe des avantages sociaux.

# COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

**Connex** est le bulletin du Comité permanent des politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS), de l'Unité Ministères et emplois du Bureau du Conseil général et du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada.

Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie : 1 855-647-8222  
(mise à jour des renseignements personnels; départ à la retraite)  
[Benefits@united-church.ca](mailto:Benefits@united-church.ca)  
[Disability@united-church.ca](mailto:Disability@united-church.ca)  
[Pension@united-church.ca](mailto:Pension@united-church.ca)

**Green Shield Canada** : 1-888-711-1119 [greenshield.ca](http://greenshield.ca)  
(questions relatives à l'assurance pour soins médicaux et dentaires; outils en ligne; rappels)

**Services de paye des charges pastorales** : 1-800-268-3781, poste 3132 ou 2757 [payroll@united-church.ca](mailto:payroll@united-church.ca)

**Programmes d'aide aux employés et aux familles (PAEF)** : un service confidentiel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
1-800-387-4765 (anglais), 1-800-361-5676 (français) [shepell.com](http://shepell.com)

**Unité Ministères et emplois au BCG** : 1-800-268-3781  
[MinistryandEmployment@united-church.ca](mailto:MinistryandEmployment@united-church.ca)



**BIENVENUE AU PORTAIL DES MEMBRES**

Ayez accès aux  
**meilleurs experts  
médicaux** au monde  
pour ne plus vivre  
dans l'incertitude



Peu importe le problème de santé dont vous souffrez, vous pouvez vous fier au Réseau Best Doctors<sup>MD</sup>

Nos spécialistes sont là pour vous donner les réponses et la confiance que vous méritez. Dès le moment où vous avez des questions et des préoccupations, jusqu'à l'évaluation de votre problème de santé existant et de votre plan de traitement par un expert, nous vous aidons à prendre des décisions éclairées en toute confiance.

### Créez votre compte dès aujourd'hui

- Ouvrez un dossier et accédez à votre compte à toute heure du jour ou de la nuit, et ce, en toute confidentialité
- Consultez le rapport de l'expert ou le statut de votre dossier à n'importe quel moment
- Bénéficiez de l'aide de notre équipe qui sélectionnera, dans notre base de données, le spécialiste de votre région répondant le mieux à vos besoins.
- Clavardez avec un représentant du Réseau Best Doctors du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure normale de l'Est)

« Grâce au Réseau Best Doctors, la dose de mes médicaments a été considérablement réduite, et je ne souffre plus d'aucun effet secondaire. Je sens que ma qualité de vie s'est grandement améliorée. »

– Sasha, membre du Réseau Best Doctors

**Créez votre compte et accédez-y en tout temps à**  
**members.bestdoctors.com**